Image not found or type unknown

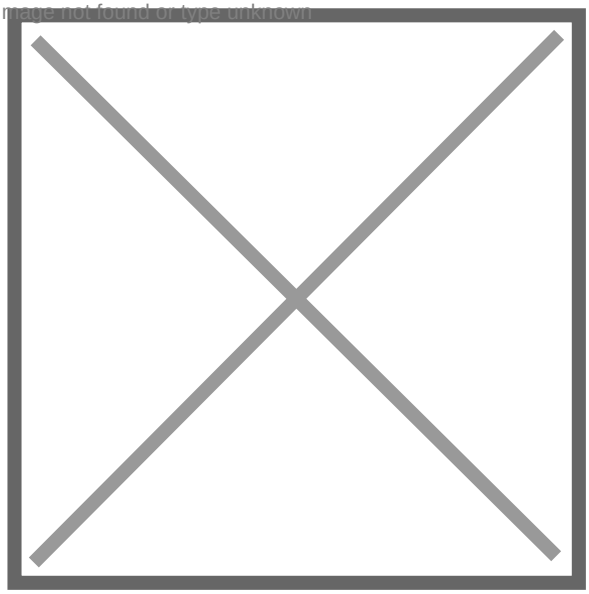

Litige de facturation avec France Telecom

Par **CPAJOT**, le **05/03/2013** à **09:36**

[fluo]bonjour[/fluo]
France Telecoms ne me facture plus son service de telephonie fixe depuis juin 2009. Malgré plusieurs relances auprès du Service Facturation pour la rétablir je n'ai eu aucune réponse. J'ai donc continué à utiliser ma ligne fixe qui me sert aussi d'internet. Aujourdhui France Telecom m'informe par écrit que " Son problème technique étant résolu " il va reprendre la facturation dés ce mois de mars, facuration qui sera majorée de l'abonnement du service des sommes dues depuis 2009.

QUESTION 1 : est-il en droit de le faire ?

QUESTION 2 : y-a-t-il un délai de prescription ?

Vous remerciant par avance pour votre réponse.

CCP

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés